

DECISION N° 06-2024

Portant validation de la convention entre Florian MORIANCOURT et la Ville de Bernay pour la cession de deux mobil homes

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la convention de cession,

Considérant la volonté des parties de s'entendre sur la cession de deux mobil homes présent sur le terrain de camping municipal,
Considérant que la cession est inférieure à 4 600 €,

DECIDE :

De valider la convention entre Florian MORIANCOURT et la Ville de Bernay pour la cession de deux mobil-homes
D'acter la cession de ces deux mobil-homes pour un montant total de 3000 €